Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit :	BEA FLC CAT BROWN FR VETOPURE		
Mise à jour :	26-04-2021	**Version (Révision) :**	3.0.0 (2.0.2)
Date d´édition :	06-09-2021		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

BEA FLC CAT BROWN FR
VETOPURE (10595)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :

Beaphar B.V.

Rue : Drostenkamp 3

Code postal/Lieu : NL - 8101 BX Raalte

Téléphone : +31 (0)572 348 834

Télécopie : +31 (0)572 348 835

Contact pour informations : SDS@Beaphar.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Beaphar: +31 (0)612 968 231 (08:00 - 17:00 h), Contact: J. van den Eertwegh
France: +33 1 40054848 Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (24/7)
Belgium: +32 70245245 Centre Antipoisons Brussel (24/7)
Groussherzogtum Lëtzebuerg: (+352) 8002-5500 Belgian Poison Center (24/7).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208	Contient Linalyl acetate ; Linalool ; 2-ETHYLHEXYL DIPHENYL PHOSPHITE. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

MARGOSA EXTRACT ; N°CE : 283-644-7; N°CAS : 84696-25-3

Poids :	< 2,5 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Aquatic Chronic 3 ; H412

Linalyl acetate ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119454789-19 ; N°CE : 204-116-4; N°CAS : 115-95-7

Poids :	≥ 0,1 - < 1 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

Linalool ; N°CE : 201-134-4; N°CAS : 78-70-6

Poids :	≥ 0,1 - < 1 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1B ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

2-ETHYLHEXYL DIPHENYL PHOSPHITE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119976160-40 ; N°CE : 905-728-0

Poids :	≥ 0,1 - < 1 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas d'inhalation

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas de contact avec la peau

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Informations pour le médecin

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
ABC-poudre
Dioxyde de carbone (CO2)
Sable
Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

5.4 Indications diverses

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Attention lors de la réouverture de récipients déjà entamés. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 13
Classe de stockage (TRGS 510) : 13

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire: non indispensable.

Protection de la peau

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : brown

Odeur : lavender

Caractéristiques en matière de sécurité

État : strip

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.4 Conditions à éviter

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.5 Matières incompatibles

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (BORNANE-2-ONE ; N°CAS : 76-22-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Souris
Dose efficace :	1310 mg/kg
Paramètre :	DL50 (CARBON BLACK ; N°CAS : 1333-86-4)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 15400 mg/kg
Paramètre :	DL50 (DIPENTÈNE ; N°CAS : 138-86-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (PHÉNOL ; N°CAS : 108-95-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	317 mg/kg
Paramètre :	DL50 (2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL ; N°CAS : 128-37-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale

Espèce :	Rat
Dose efficace :	890 mg/kg
Paramètre :	DL50 (2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL ; N°CAS : 128-37-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Souris
Dose efficace :	1040 mg/kg
Toxicité dermique aiguë	
Paramètre :	DL50 (CARBON BLACK ; N°CAS : 1333-86-4)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 3000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (PHÉNOL ; N°CAS : 108-95-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	670 mg/kg
Toxicité inhalatrice aiguë	
Paramètre :	LC50 (PHÉNOL ; N°CAS : 108-95-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	316 mg/m^3

11.5 Informations complémentaires

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

12.8 Estimation/classification

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement
Aucune

16.2 Abréviations et acronymes
Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu.

16.3 Références littéraires et sources importantes des données
Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel
Aucune

16.7 Informations complémentaires
Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.